



## **IMMATRICULATION D'UN TRACTEUR DE SEMI-REMORQUE PAR UN PROFESSIONNELS DE L'AUTOMOBILE ET DU TRANSPORT**

---

À partir du 26 juin 2017, lors de l'immatriculation d'un tracteur de semi-remorque couvert par un certificat de conformité européen, la Société Nationale de Circulation Automobile (SNCA) vous offre la possibilité de renseigner les données techniques supplémentaires au moyen du formulaire F-AGR-10 (à télécharger sur [www.snca.lu](http://www.snca.lu)). Dans ce cas la présentation du véhicule au service agréation de la SNCA n'est plus requis et l'immatriculation se fera sur base des documents présentés.

Nous tenons à vous informer que ce service est réservé uniquement aux professionnels de l'automobile et du transport.

---